

Communauté de communes Vézère Monédières Millesources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en exécution du code de l'environnement une enquête publique est ouverte sur les territoires de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources pendant 17 jours consécutifs, du 24 mars 2018 au 9 avril 2018 inclus, au sujet du projet suivant : déclaration d'intérêt général relative à l'article L.211-7 du code de l'environnement concernant l'entretien des berges et du lit mineur de la Vézère.

Les pièces de chaque dossier ainsi qu'un registre d'enquête correspondant seront déposés au siège de la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, à TREIGNAC pendant 17 jours consécutifs, à partir du samedi 24 mars 2018 au lundi 9 avril 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux lieux et jours suivants :

- Communauté de communes du lundi au vendredi de 9h à 12h30h et 13h30 à 17h
- sur le site Internet : www.ccv2m.fr

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à M. SURRE, (Technicien de rivières, 15 avenue du Général de Gaulle, 05.19.67.01.03 et rivieres@ccv2m.fr).

Monsieur Bargerie, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges,

Les médiathèques de Chabaret et de Treignac offrent durant leurs heures d'ouverture un accès libre à internet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront faites des différentes manières suivantes : le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition au siège de la Communauté de communes,
- adresser ses observations et propositions
 - pour courrier électronique adressé à rivieres@ccv2m.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique relative à l'entretien des berges et du lit mineur de la Vézère*)
 - par correspondance adressée au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes (15 avenue du Général de Gaulle, 19260 Treignac), siège de l'enquête.
- Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la Communauté de communes pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le samedi 24 mars 2018 au lundi 9 avril 2018

Il est précisé que le dossier comporte les avis favorables de la direction départementale des territoires. Il est aussi précisé que c'est le préfet de la Corrèze qui est compétent pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général.

Le présent avis est également publié sur le site internet suivant : www.ccv2m.fr

A l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public :

- à la Communauté de communes, 15 avenue du Général de Gaulle, 19260 Treignac

- sur le site internet : www.ccv2m.fr

A Treignac, le 6 mars 2018

Le Président de la Communauté de communes

Vézère Monédières Millesources,

